

Nombre de conseillers

En exercice: 26 Présents: 19 Absents: 7

> - dont suppléé : 0 - dont représentés : 5

Votants: 24

- dont « pour »: 24 - dont « contre »: 0 - dont abstention: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (arrivée à la question n°4), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (a quitté la séance après la question n°23). FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (a quitté la séance après la question n°23), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES: Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. ORTUNO Miguel ayant donné pourvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie, M. BARNEAUD Christophe avant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/55

OBJET: BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES » - BUDGET PRIMITIF 2022 - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE.

Le Conseil de Communauté,

CONSTATANT que le budget annexe « HOTEL D'ENTREPRISES » 2022 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de 10 128.00 € ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 mars 2022 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président, Après délibéré,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « HOTEL D'ENTREPRISES » 2022 à hauteur de **10 128.00** €.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2022 de la communauté à l'article 657363.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

> La Présidente, Mme Sophie VAGINAY RICOURT

